
Adresse de la société populaire de Port-Liberté (Morbihan)
détaillant le déroulement de sa fête en l'honneur de la reprise de
Toulon et annonçant ses souscriptions, lors de la séance du 15
pluviôse an II (3 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Port-Liberté (Morbihan) détaillant le déroulement de sa fête en l'honneur de la reprise de Toulon et annonçant ses souscriptions, lors de la séance du 15 pluviôse an II (3 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 245-246;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34643_t1_0245_0000_7

Fichier pdf généré le 15/05/2023

499 l. 6; Nages, 135 l.; Murat, 600 l.; Cabanne et Barre, 168 l. 5; St-Gervais, 60 l. 10; Castanet, 40 l. 4; Castelnaud pour la levée en masse, 502 l. 10; Le Bez, 100 l.; Margnès, 6 l. 10; Viane, 680 l. 10; Gijounet, 20 l.; Senegas et Trivisy, 209 l. 5; La Caze, 109 l. 10; Massugiès, 85 l. 5; St Salvy, 96 l. 11.

Total des dons en argent 11.054 l. 11 s.

Totaux des autres dons par cette Société populaire, les communes citées ci-dessus et les suivantes non mentionnées plus haut : Brassac, Vabre, Berlat; Escroux et Roquefère pour l'armée; Ariffat, Montcouyoul, Rayssac, Miolles, Massals :

Chemises 412, bas 199 paires; chaussons 26 paires; souliers 1203 paires; guêtres 17 paires; habits 13; vestes et gilets 41; culottes 28; pantalons 108; rouples 22; capotes 4; chapeaux 9; gibernes 2; sac de peau 1; sabres 2; bonnets 12; couvertures de laine 301; cuivre ou laiton 3014 livres; fer 1972 livres; cloches 2387 livres; laine filée pour faire des bas 39 livres; draps de lit pour charpie 2; bijoux, galons d'or et d'argent, de valeur ou de poids non indiqués.

P.c.c. J. B. Ch. CAMBON (*secrét.*),
P. MONJOT (*présid.*),
MOZIMAN (*secrét.*)

25

Le citoyen Serpe, cordonnier, fait don à la patrie de la finance et de ses lettres de maîtrise (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2), renvoi au comité de liquidation.

26

La commune d'Hamegicourt, canton de Moÿ (3), offre à la patrie pour les frais de la guerre une somme de 748 liv. (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

27

La société populaire régénérée de Port-Liberté (6) annonce qu'elle a célébré le 10 nivôse une fête à l'occasion de la reprise de Toulon (7).

Mention honorable, insertion au bulletin (8).

[*Port-Liberté, 14 niv. II. A la Conv.*] (9)

« Citoyens Législateurs,

La Société populaire du Port-Liberté a vu avec transport l'odieux fanatisme proscrit presque universellement sur le sol de la Liberté et

céder en frémissant son empire à la raison. La Société a arrêté de célébrer le triomphe de cette unique divinité des hommes libres par une fête qui a eu lieu le décadi 30 frimaire. Les bustes de Voltaire, Jean Jacques Rousseau et Franklin ces apôtres de la philosophie ont été le principal ornement de cette fête, à laquelle ont assisté la majeure partie des citoyens et citoyennes, malgré une pluie continuelle qui n'a pu empêcher le mannequin du fanatisme et ses infâmes attributs d'être la proie des flammes en dépit des vœux secrets et de l'espoir contraire de quelques fanatiques dont notre commune n'est pas encore entièrement purgée. Le chant de plusieurs hymnes à la Raison a accompagné cette exécution philosophique, après laquelle la Société populaire et la foule des citoyens rentrés au lieu ordinaire de nos séances ont entendu plusieurs orateurs dont les discours énergiques ont pénétré tous les cœurs des principes immortels de la Raison et de la Liberté. Cette journée solennelle a été terminée par les danses joyeuses des vrais sans-culottes des deux sexes. Cette fête de la Raison et de la Philosophie leur préparait un sacrifice qu'elles semblaient demander depuis longtemps. La Société populaire voyait avec peines les signes du culte catholique élevés sur les places publiques, afficher sur les autres cultes, une supériorité réprouvée par la loi de l'égalité; plusieurs fois, elle avait sollicité la municipalité de les faire rentrer dans le Temple consacré à ce culte. La municipalité, soit par faiblesse, soit par fanatisme, s'était toujours refusée à ce vœu de la Société, sous prétexte du silence de la Loi. Mais la loi qui tolère tous les cultes ne laisse de prééminence à aucun et les enferme sagement dans l'intérieur de leurs temples. Enfin la Société populaire pénétrée des maximes saintes de l'égalité, forte du vœu prononcé de la majorité du peuple, arrêta le 7 nivôse dernier de se porter en masse le lendemain sur la place de l'église catholique; d'en enlever la croix dite de mission, qui blessait les regards des amis de la Raison et de l'Egalité, et de la rentrer de suite avec décence dans le temple catholique. Le lendemain 8 nivôse, la Société rendue sur la place, accompagnée de la majorité des citoyens et de la garnison, le président déclara au nom de la Société, que si la force armée était requise et se présentait pour mettre obstacle à l'exécution de son arrêté, elle était prête à se retirer sur le champ, mais la municipalité intérieurement convaincue sans doute de la sagesse des mesures prises par la Société, n'y apporta aucun empêchement, le signe catholique fut abattu sans aucun désordre au chant des hymnes à la Raison et rentré avec décence dans le Temple duquel il ne doit plus sortir, Citoyens Législateurs, cette paisible victoire remportée sur le fanatisme trop longtemps dominateur de cette contrée, nous présageait sans doute celle des armes de la République sur les tyrans coalisés, acheteurs de l'infâme Toulon; un courrier expédié du département nous apporta le neuf nivôse au soir la nouvelle importante de la reprise de cette place rebelle. Votre décret du quatre qui fut aussitôt publié dans toutes les rues de cette commune par la municipalité qui désira être accompagnée de quelques membres de la Société populaire. Le plan de la réjouissance qui a eu lieu le lendemain, jour de décade a été arrêté cette nuit même, la Société a ou-

(1) P.V., XXXI, 345.

(2) Rien au Bⁱⁿ.

(3) Aisne.

(4) P.V., XXXI, 345.

(5) Bⁱⁿ, 16 pluv.

(6) Ci-dev^t Port-Louis (Morbihan).

(7) P.V., XXXI, 345.

(8) Bⁱⁿ, 15 pluv. (suppl^t). Mention dans *J. Sablier*, n° 1117.

(9) C 292, pl. 938, p. 5.

vert une souscription pour les frais et pour des actes de bienfaisance, elle a été remplie presque aussitôt par les sans-culottes et par ceux à qui les succès de nos armes font enfin ambitionner ce titre glorieux. Les autorités constituées, les fonctionnaires publics, la Société populaire ont assisté à cette fête triomphale. Le faisceau de 84 départements surmonté de la hache terrible aux traîtres y a été porté par des députés de tous les corps constitués. Il était suivi des drapeaux renversés d'Angleterre, d'Espagne, de Portugal et de Naples. Ces drapeaux à jamais déshonorés après avoir été traînés dans la boue et foulés aux pieds ont été livrés aux flammes. Ainsi puissent périr les traîtres et les tyrans conjurés contre la Liberté de l'espèce humaine ! Législateurs, la Société populaire du Port-Liberté convaincue des importants services que vous avez rendus à la République en terrassant le fédéralisme, le fanatisme, le modérantisme et l'orgueil des despotes européens, vous félicite ainsi que votre Comité de Salut public, d'avoir plus fait pour la Patrie en quelques mois que les précédentes législatures en plusieurs années. Elle vous invite en outre à porter le dernier coup à la superstition expirante en décrétant que la Nation française ne veut désormais salarier les ministres d'aucun culte. S. et F. »

HERVEL, SURVILLE

(membres du C. de correspondance de la Sté).

28

La société populaire de Bréauté, département de la Seine-Inférieure, fait hommage à la Convention des dons que les citoyens ont versés dans son sein, consistant en 51 paires de bas, 14 chemises, 23 paires de souliers, 2 mouchoirs, deux couvertures de lit et 30 l. en numéraire. Elle invite la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que les ennemis aient disparu de la République (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Bréauté, s.d. Au présid. de la Conv.] (3)

« Citoyen président,

La Société populaire de Bréauté a voué une haine égale aux égoïstes et aux tyrans. Que celui qui ne saura pas se priver même de son nécessaire, pour subvenir aux besoins des défenseurs de la patrie, soit regardé comme un être inutile, a-t-elle dit, que son nom soit rayé des fastes de la République.

Aussitôt elle a eu la douce satisfaction de voir apporter dans son sein : [Suivent les dons mentionnés ci-dessus].

Recevez ce foible hommage de notre dévouement au bien général. Nous le déposerons au district de notre arrondissement. Les privations ne nous coûteront rien, toutes les fois qu'elles seront dirigées vers ce but.

Nous les devons à la République une et indivisible. Notre sang scellera, s'il le faut la liberté et l'égalité.

Que le couteau de la loi frappe le dernier des

(1) P.V., XXXI, 345.

(2) Bⁱⁿ, 17 pluv.

(3) C 290, pl. 920, p. 25.

traîtres, que la Convention nationale, reste à son poste jusqu'à ce que nos ennemis aient disparu de sur le sol de la République. C'est le vœu des sans-culottes de Bréauté. »

L. MÉRY (présid.), VAZON (secrét.), J.F. MÉRY, BLANCHARD (secrét.), MARTIN (secrét.)
[et 14 autres signatures].

29

Les pétitionnaires ont été ensuite entendus.

Les sections de l'Unité, Mont-Marat, de la Montagne de la commune de Paris, apportent à la Convention des bassins pleins de salpêtre : ces sections sont reçues avec les plus vifs applaudissements, et prononcent, par l'organe d'un orateur, des discours pleins d'une énergie républicaine. La Convention décrète que ces sections ont continué de bien mériter de la patrie (1).

Une musique militaire se fait entendre; l'air retentit des airs chéris de la Révolution; des canonniers ouvrent la marche, des citoyens armés les suivent; s'avancent ensuite des citoyens portant de grandes chaudières remplies de salpêtre. Le cortège est terminé par un grand nombre d'autres citoyens, portant des pelles, des pioches et tous les instruments nécessaires pour la fouille des terres.

La salle retentit des plus vifs applaudissements.

Plusieurs citoyens se placent à la barre.

L'UN D'EUX. Législateurs, à peine la section de l'Unité a-t-elle eu connaissance des besoins de la patrie qu'elle s'est empressée d'établir des ateliers pour la fabrication du salpêtre. Nous venons vous offrir les prémices de nos travaux; nos premiers succès nous donnent droit d'en espérer de nouveaux, et ajouteront à notre zèle si nous avions besoin d'encouragements.

(Vifs applaudissements.) (2)

UN MEMBRE DE LA COMMUNE DE PARIS. Législateurs, c'est avec la satisfaction de véritables républicains démocrates que la commune de Paris vient dans votre sein faire hommage au peuple français du premier salpêtre qu'a produit le civisme de ses habitants.

La section de l'Unité, celle de la Montagne et celle du faubourg Mont-Marat vous offrent les prémices de leurs travaux; ils prouvent l'immensité de nos richesses. A peine les besoins de la patrie sont-ils connus que tous les citoyens deviennent salpêtriers; ils s'occupent sans relâche de la formation du nitre qui doit foudroyer les tyrans de la terre. Les découvertes de cette production naturelle se multiplient par leur travail, et aussitôt se manifestent de toutes parts des sources inépuisables de matières fulminantes.

Les autres sections de Paris suivent de près celles que nous accompagnons. La République en masse travaille avec le même zèle; tout Français fabrique aujourd'hui l'élément de la liberté. Il sait que la poudre à canon égalise l'homme au physique, comme l'impression l'égalise au

(1) P.V., XXXI, 346.

(2) Mon., XIX, 383; Débats, n° 502, p. 210.